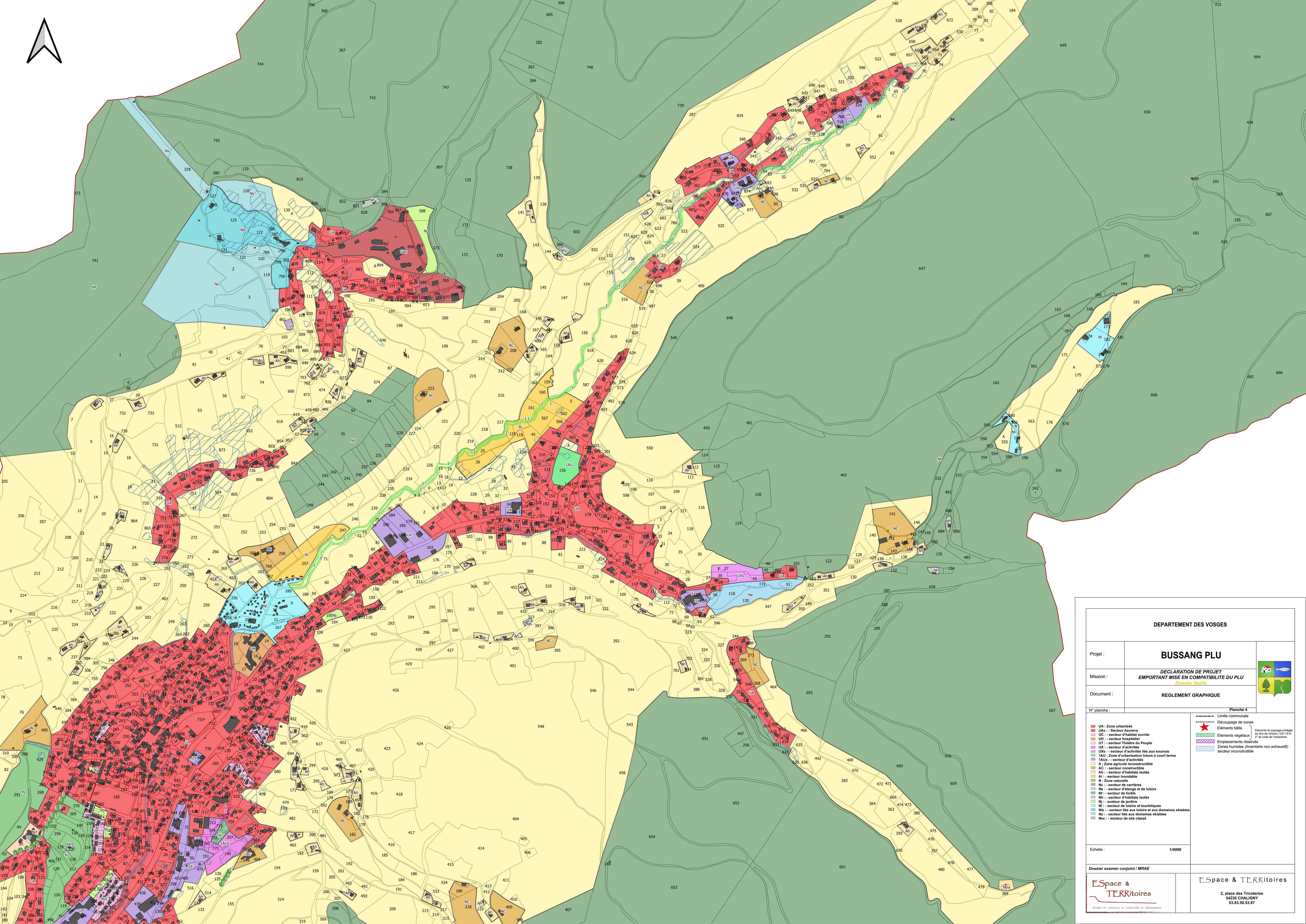




DEPARTEMENT DES VOSGES			
Projet :	BUSSANG PLU		
Mission :	DECLARATION DE PROJET EMPORANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU Dossier Voisin		
Document :	REGLEMENT GRAPHIQUE		
N° planche :	Planche 4		
<table><tr><td> - UA : Zone urbanisée - UAZ : Secteur Azureva - UC : secteur d'habitat ouvrier - UH : secteur hospitalier - UT : secteur l'hâirn du Peuple - UX : secteur d'activités - UXs : secteur d'activités liés aux sources 1AU : Zone d'urbanisation future à court terme 1AUx : secteur d'activités - A : Zone agricole inconstructible - AC : secteur constructible - Ah : secteur d'habitats isolés - AI : secteur inondable - N : Zone naturelle - Nc : secteur de carrières - Ns : secteur d'échange et de loisirs - Nf : secteur de forêts - Nh : secteur d'habitats isolés - Nj : secteur de jardins - Ni : secteur de loisirs et touristiques - Nis : secteur liés aux loisirs et aux domaines skiables - Ns : secteur liés aux domaines skiables - Nsc : secteur de site classé </td><td> ----- Limite communale ----- Découpage de zones ★ Eléments bâtis - Eléments du paysage protégés au titre de l'article L121-4-1 - Eléments végétaux 7° du code de l'urbanisme - Emplacements réservés - Zones humides (inventaire non exhaustif) - secteur inconstructible </td></tr></table>		- UA : Zone urbanisée - UAZ : Secteur Azureva - UC : secteur d'habitat ouvrier - UH : secteur hospitalier - UT : secteur l'hâirn du Peuple - UX : secteur d'activités - UXs : secteur d'activités liés aux sources 1AU : Zone d'urbanisation future à court terme 1AUx : secteur d'activités - A : Zone agricole inconstructible - AC : secteur constructible - Ah : secteur d'habitats isolés - AI : secteur inondable - N : Zone naturelle - Nc : secteur de carrières - Ns : secteur d'échange et de loisirs - Nf : secteur de forêts - Nh : secteur d'habitats isolés - Nj : secteur de jardins - Ni : secteur de loisirs et touristiques - Nis : secteur liés aux loisirs et aux domaines skiables - Ns : secteur liés aux domaines skiables - Nsc : secteur de site classé	----- Limite communale ----- Découpage de zones ★ Eléments bâtis - Eléments du paysage protégés au titre de l'article L121-4-1 - Eléments végétaux 7° du code de l'urbanisme - Emplacements réservés - Zones humides (inventaire non exhaustif) - secteur inconstructible
- UA : Zone urbanisée - UAZ : Secteur Azureva - UC : secteur d'habitat ouvrier - UH : secteur hospitalier - UT : secteur l'hâirn du Peuple - UX : secteur d'activités - UXs : secteur d'activités liés aux sources 1AU : Zone d'urbanisation future à court terme 1AUx : secteur d'activités - A : Zone agricole inconstructible - AC : secteur constructible - Ah : secteur d'habitats isolés - AI : secteur inondable - N : Zone naturelle - Nc : secteur de carrières - Ns : secteur d'échange et de loisirs - Nf : secteur de forêts - Nh : secteur d'habitats isolés - Nj : secteur de jardins - Ni : secteur de loisirs et touristiques - Nis : secteur liés aux loisirs et aux domaines skiables - Ns : secteur liés aux domaines skiables - Nsc : secteur de site classé	----- Limite communale ----- Découpage de zones ★ Eléments bâtis - Eléments du paysage protégés au titre de l'article L121-4-1 - Eléments végétaux 7° du code de l'urbanisme - Emplacements réservés - Zones humides (inventaire non exhaustif) - secteur inconstructible		
Echelle :	1/4000		
Dossier examen conjoint / MRAE			
Espace & TERRITOIRES Etudes et conseils en urbanisme et aménagement	Espace & TERRITOIRES 2, place des Tricoteries 54230 CHALIGNY 03.83.50.53.87		